



Guéret, le 20 septembre 2019

SECHERESSE 2019: Une situation inédite dans le département

Les conditions météorologiques du mois d'août et de la première quinzaine de septembre ont aggravé la situation de sécheresse qui sévit sur l'ensemble du département. Les visites régulières opérées par les agents de l'Agence Française pour la Biodiversité montrent que l'eau ne coule quasiment plus dans la majorité des cours d'eau. De plus, les réserves souterraines sont en dessous de tous les niveaux relevés depuis 60 ans. Le niveau de sécheresse des sols superficiels affiche les mêmes tendances. Mme la Préfète réunit le comité sécheresse ce vendredi 20 septembre pour faire le point sur la situation.

Les conséquences touchent tous les secteurs d'activité, en particulier l'agriculture et notamment l'élevage. La Préfète tient à saluer les efforts consentis dans la durée par la population, les professionnels et les collectivités en matière d'économie d'eau, et la mise en place de mesures renforcées de restriction depuis le 10 juillet, concernant les difficultés d'alimentation en eau potable, notamment sur Guéret.

Toutes les mesures possibles sont envisagées par les responsables - élus, professionnels, citoyens - pour réduire les effets de la pénurie d'eau. Les restrictions actuelles sont toujours en vigueur et un rappel à la vigilance citoyenne et à la solidarité s'impose.

Un travail est réalisé avec les propriétaires identifiés des étangs de plus de deux hectares du bassin versant de la Gartempe, pour renforcer le maintien d'un débit minimum dans cette rivière qui contribue à l'approvisionnement de Guéret en eau potable.

Un arrêté pour interdire les fauchages et les broyages des bordures de champs et des haies à l'origine de nombreux incendies depuis quelques semaines va être signé dans les meilleurs délais.

À ce stade, il n'y a pas de « petites économies » c'est pourquoi les demandes de dérogations à l'arrêté de crise sont accordées au compte-gouttes en tenant compte de la gravité de la situation.

En raison de la sécheresse, la dessiccation de la végétation augmente, ce qui accentue les risques d'incendie. Au-delà des pertes de surfaces boisées et de récoltes agricoles, il est plus que jamais indispensable de contrôler minutieusement les pratiques d'entretien courantes des surfaces agricoles (taille des haies, broyage des refus...) et sylvicoles (éclaircies).

Si les épisodes pluvieux annoncés pour cette fin de semaine et tant attendus pourraient temporairement laisser penser que la situation se stabilise, ils ne suffiront pas, et il faut s'attendre à devoir prolonger les mesures de restriction le temps d'avoir des pluies prolongées sur le département.

Contact Presse : Maimouna DIALLO - Tél 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr
Tel : 05 55 51 59 00 - Fax : 05.55.52.48.61 – Site Internet : www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse